

DISPOSITIONS DU COMITE REGIONAL DU GRAND EST SAISON 2022

1- NATIONAUX

Candidature d'organisation :

Les organisateurs candidats de Nationaux, Supra Nationaux, Internationaux et Evènementiels du GrandEst doivent transmettre la date et la formule souhaitées pour l'année suivante directement à la FFPJP à la date prescrite (documents en ligne sur le site Fédéral, Règlements et textes, Documents Concours Nationaux).

Le calendrier ainsi constitué au niveau régional sera soumis à l'approbation du comité régional et des comités départementaux concernés.

Les Nationaux seront protégés dans le département où aura lieu le National. Aucun autre concours ne pourra être organisé le samedi dans ce département.

Règlement : FFPJP – Nationaux

Tenue vestimentaire : Se référer au règlement des Nationaux FFPJP

2- CONCOURS REGIONAUX (Grand Prix)

Candidature d'organisation des Concours Régionaux

Les organisateurs candidats de Concours Régionaux doivent transmettre la date et la formule souhaitées pour l'année suivante à la Présidente du Comité Régional, au plus tard le 01 Septembre de l'année en cours, date à laquelle se fait le calendrier du Grand Est, avec copie à leur Président de comité départemental respectif.

Organisation des concours GPR

Ces concours bénéficient de la protection du Comité Régional entre eux et les nationaux de sorte qu'il n'y ait pas 2 concours sur la même date.

Seuls, les Grands Prix Régionaux ouverts à tous seront protégés dans le département où auront lieu les GPR. Aucun autre concours ne pourra être organisé dans ce département le même jour.

Conditions d'organisations obligatoires : Suivant règlement Fédéral

Un droit d'inscription de 50.00€ à verser au comité régional est demandé pour toute inscription d'un concours régional.

Les Concours Régionaux peuvent se dérouler sur une journée à deux au maximum.

Inscriptions par avance et par courrier (pas d'inscriptions sur place)

Ils sont obligatoirement gérés à l'aide du logiciel « GESTION CONCOURS FFPJP » de l'inscription des équipes au sacre des vainqueurs. (Obligation des cartons de jeux)

Le remboursement des frais de participation devra être assuré à toutes les équipes sortant des poules ou gagnant la deuxième partie dans une formule en élimination directe.

CONCOURS PARALLELES : Les organisateurs pourront programmer un ou plusieurs concours parallèlement au Concours Régional, mais dans ce cas la dotation initiale de chacun de ces Concours ne devra pas dépasser celle des Concours Départementaux. (Annexe 2 du Règlement Administratif et Sportif)

TENUE VESTIMENTAIRE : Les joueurs devront porter obligatoirement un haut identique, de même couleur et de même conception, dès le début de la compétition avec manches au moins courtes et des chaussures fermées.

Le port du short sportif est autorisé. En cas de non-respect, le jury sera habilité à exclure l'équipe de la compétition.